

Experts (au moins 600 jours prestés)

Le marché prévoit 600 homme/ jours d'experts non principaux (débutants et confirmés) à déployer en appui aux acteurs de la mise en œuvre de la Coopération UE/Mauritanie. Les experts non principaux requis dans le cadre du présent marché doivent avoir le profil suivant : au minimum des qualifications et compétences de bac+2 et un niveau C1 en français. Un expert débutant aura au minimum 6 ans d'expérience générale, tandis qu'un expert confirmé aura au moins 12 ans d'expérience générale. Ces experts seront mobilisés ponctuellement à la demande du pouvoir adjudicateur en fonction de ses besoins. Les experts courts termes se divisent en 300 homme/jours pour des experts non principaux confirmés (il est prévu 200 homme/jours dans le lieu d'exécution et 100 homme/jours dans le lieu d'affectation) et 300 homme/jours pour des experts non principaux débutants (il est prévu 200 homme/jours dans le lieu d'exécution et 100 homme/jours dans le lieu d'affectation).

	lieu d'exécution	lieu d'affectation
Experts non principaux débutants	200	100
Experts non principaux confirmés	200	100

Le profil des experts non principaux requis dans le cadre de ce marché sera déterminé par le pouvoir adjudicateur pour chaque intervention au travers de termes de référence qui seront élaborés par le contractant pour chaque mission d'expert non principal. Ces TdR devront être approuvés par la DUE qui approuvera par la suite le CV de l'expert sélectionné par le contractant Plus généralement il s'agira d'experts confirmés sur des thèmes prioritaires de la politique de développement de l'UE et le Partenariat UE-Afrique (réformes économiques, démocratie, gouvernance, égalité de genre, environnement, énergies, digitalisation, commerce, migration, emploi, formation technique et professionnelle, santé, éducation, genre, droits humains, finances publiques, etc.) ou encore l'organisation d'évènements pour la promotion du dialogue politique et sectoriel dans les domaines de la coopération entre l'UE et la Mauritanie.

Le «profil d'expert principal» (annexe IV) ne doit pas être présenté pour les experts non principaux. Toutefois, le soumissionnaire devra démontrer dans son offre qu'il a accès à des experts répondant aux exigences minimales.

Le contractant est tenu de sélectionner et d'engager d'autres experts, selon les besoins, en fonction des exigences définies dans les termes de référence et décrites dans le document intitulé «Organisation et méthodologie» présenté. Il doit indiquer précisément la catégorie à laquelle ils appartiennent, de telle sorte que les honoraires journaliers applicables dans le budget ventilé apparaissent clairement. Tous les experts doivent être indépendants et n'avoir aucun conflit d'intérêts dans les responsabilités qui leur incombent.

Les procédures de sélection appliquées par le contractant pour le recrutement de ces autres experts doivent être transparentes et reposer sur des critères définis au préalable, notamment les qualifications professionnelles, l'absence d'intérêts à caractère professionnel contradictoires, les compétences linguistiques et l'expérience professionnelle. Les conclusions du jury de sélection doivent être consignées par écrit. Les experts retenus doivent être soumis à l'approbation du pouvoir adjudicateur avant que la mise en œuvre de leurs tâches ne commence.